





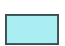

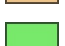
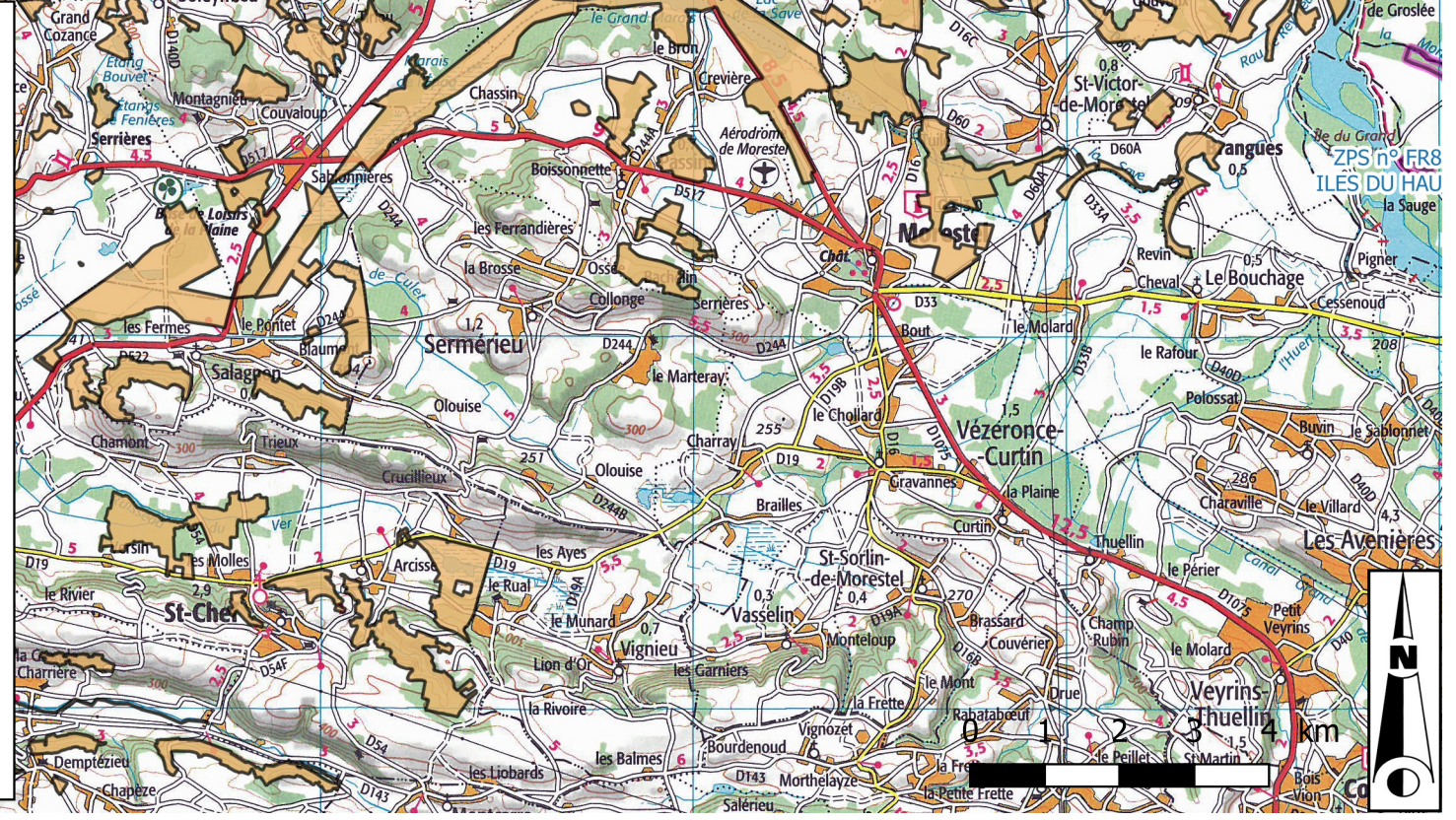


**GONIN SAS TP CARRIERES**  
 Commune de SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR (38)  
 Carte des sites natura 2000  
 Echelle : 1/100 000

-  Emplacement du projet
- Directive oiseaux - ZPS
  -  ZPS n° FR8210058: ILES DU HAUT-RHONE
  -  ZPS n° FR8212011: STEPPES DE LA VALBONNE
- Directive habitats - SIC et ZSC
  -  ZSC n° FR8201638: MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHONE, DE JONS A ANTHON
  -  ZSC n° FR8201639: STEPPES DE LA VALBONNE
  -  ZSC n° FR8201641: MILIEUX REMARQUABLES DU BAS BUGEY
  -  ZSC n° FR8201653: BASSE VALLEE DE L'AIN, CONFLUENCE AIN-RHÔNE
  -  ZSC n° FR8201727: L'ISLE CREMIEU
  -  ZSC n° FR8201785: PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE





## **5.2 ZSC FR 8201727 «L'ISLE CREMIEU»**

Cette ZSC éclatée en de multiples parcelles ou groupes de parcelles jouxte et encercle la majeure partie du projet.

La ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu » concerne une grande partie nord-ouest du triangle formé par le plateau de Crémieu. D'épaisses couches calcaires forment les belles falaises du nord-ouest, elles alternent sur le plateau de strates marneuses et calcaires jurassiques. La région a fortement été marquée par les glaciations qui y ont laissé des traces très nettes : nombreux dépôts morainiques, tourbières d'origines glaciaires.

Cette ZSC est d'une grande richesse écologique.

Cette ZSC est constituée d'une diversité de milieux, elle comprend principalement des pelouses et prairies sèches fauchées ou pâturées, des plans d'eau et des zones humides, ainsi que des ensembles boisés et des milieux rupestres, notamment en bordure occidentale du plateau de Crémieu.

Aucune zone humide ni de cours d'eau n'est présent sur l'emprise du projet. Le projet n'a pas de lien hydrographique avec ces zones d'eau. Il ne générera aucune pollution sur ces zones humides.

### **5.2.1 Présentation des habitats et espèces d'intérêt communautaire de la ZSC**

Les tableaux des pages ci-après synthétisent les données concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire mentionnés dans le DOCOB et le FSD de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu » et établis au titre de la directive 92/43/CEE (dite directive « Habitats »).

## 5 – Analyse des incidences sur Natura 2000

**Tableau 3. Liste des habitats inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE et mentionnés dans le DOCOB et le FSD de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu ».**

Types d'habitats inscrits à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE		Site Natura 2000			Évaluation globale dans l'ensemble du domaine biogéographique continental	
Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Habitat prioritaire	ZSC FR8201727 Isle Crémieu			
			Présence selon DOCOB	Présence selon FSD		Évaluation globale
2330	Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à <i>Corynephorus</i> et <i>Agrostis</i>			X	C	
3110	Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ( <i>Littorelletalia uniflorae</i> )		X	X	C	
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>		X	X	C	Di
3140	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>		X	X	C	I
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>		X	X	B	Di
3240	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>			X	C	F
4030	Landes sèches européennes			X	C	F
5110	Formations stables xérophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses ( <i>Berberidion p.p.</i> )		X	X	C	F
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires		X	X	C	Di
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyssu-Sedion albi</i>	X		X	C	Di
6120	Pelouses calcaires de sables xériques	X	X	X	C	
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)	X	X	X	B	F
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		X	X	B	F
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux ( <i>Molinion caeruleae</i> )		X	X	C	Di
6430	Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin		X	X	B	F
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )		X	X	C	Di
7140	Tourbières de transition et tremblantes			X	C	Di
7210	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>	X	X	X	B	F
7220	Sources pétrifiantes avec formation de travertins ( <i>Cratoneurion</i> )	X	X	X	C	I
7230	Tourbières basses alcalines		X	X	C	Di
8130	Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles		X	X	C	F
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique		X	X	B	F
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>			X	C	F
8240	Pavements calcaires	X	X	X	C	F
8310	Grottes non exploitées par le tourisme		X	X	B	F
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> ( <i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i> )	X	X	X	C	Di
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )			X	C	
9110	Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i>			X	C	I
9130	Hêtraies de l' <i>Asperulo-Fagetum</i>		X		I	F
9150	Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero-Fagion</i>			X	C	Di
9160	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>		X	X	B	
9170	Chênaies-charmaies du <i>Galio-Carpinetum</i>		X		I	
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	X	X	B	F
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>			X	C	
Nombre d'habitats		8	24	32	34	

Évaluation globale des habitats dans les sites Natura 2000 concernés (selon les FSD) :

Estimation établie sur la base de la synthèse des critères de représentativité, superficie relative et conservation.

Valeurs : A : excellente, B : bonne, C : significative, I : inconnue ou non évaluée

Évaluation globale dans l'ensemble du domaine biogéographique concerné :

(Source : Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire en France, rapportage 2013 - BENSETTITI F. et PUISAUVÉ R., Coord., 2013)

F : favorable, Di : Défavorable inadéquat, Dm : Défavorable mauvais, I : inconnu.

## 5 – Analyse des incidences sur NATURA 2000

**Tableau 4. Liste des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE et mentionnées dans le DOCOB et le FSD de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu ».**

Groupe (Classe ou niveau supérieur)	Ordre	Code Natura 2000	Espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43/CEE		Espèce prioritaire	Site Natura 2000 ZSC FR8201727 Isle Crémieu			Évaluation globale dans l'ensemble du domaine biogéographique continental
			Nom latin	Nom vernaculaire		Présence selon DOCOB	Présence selon FSD	Évaluation globale	
Plantes	Alismatales	1832	<i>Caldesia parnassifolia</i>	Alisma à feuilles de Parnassie		X	X	C	
		1831	<i>Luronium natans</i>	Flûteau nageant		X		I	
	Apiales	1614	<i>Helosciadium repens</i>	Ache rampante		X	X	C	
Mammifères	Chiroptères	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe		X	X	C	F
		1310	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers		X	X	C	Dm
		1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein		X	X	C	Di
		1307	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin		X	X	C	Dm
		1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées		X	X	C	Di
		1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin		X	X	C	Di
		1305	<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale		X	X	I	Dm
		1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe		X	X	C	Di
	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		X	X	C	Di	
	Rongeur	1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie		X	X	A	F
Carnivores	1355	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe, Loutre		X	X	C	Dm	
	1361	<i>Lynx lynx</i>	Lynx boréal		X	X	C	Di	
	Poissons	Scorpaeniformes	1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun		X	X	C
Petromyzontiformes		1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer		X	X	C	Di
Cypriniformes		1145	<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang		X	X	C	
		1131	<i>Telestes souffia</i>	Blageon		X	X	C	Di
Amphibiens	Anoures	1193	<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune		X	X	C	Dm
	Urodèles	1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté		X	X	C	Dm
Reptiles	Tortues	1220	<i>Emys orbicularis</i>	Cistude d'Europe		X	X	B	
Insectes	Lépidoptères	1074	<i>Eriogaster catax</i>	Laineuse du Prunellier		X	X	B	I
		1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise		X	X	C	F
		1078	<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	X	X	X	A	F
		1060	<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais		X	X	B	F
		1061	<i>Phengaris nausithous</i>	Azuré des paluds		X	X	C	Di
		1059	<i>Phengaris teleius</i>	Azuré de la Sanguisorbe		X	X	C	Di
	Odonates	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure		X	X	A	I
		1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax		X	X	C	
	Coléoptères	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne			X	C	F
		1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane Cerf-volant			X	A	F
Crustacés	Décapodes	1092	<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pieds blancs			X	C	Dm
Gastéropodes	Pulmonés	1014	<i>Vertigo angustior</i>	Vertigo étroit		X	X	C	Dm
		1016	<i>Vertigo moulinsiana</i>	Vertigo de Des Moulins		X	X	C	
Nombre d'espèces					1	32	34	35	

Évaluation globale des espèces dans les sites Natura 2000 concernés (selon les FSD) :

Estimation établie sur la base de la synthèse des critères de représentativité, superficie relative et conservation.

Valeurs : A : excellente, B : bonne, C : significative, I : inconnue ou non évaluée

Évaluation globale dans l'ensemble du domaine biogéographique concerné :

(Source : Résultats synthétiques des évaluations d'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire en France, rapportage 2013 - BENSETTITI F. et PUISSAUVE R., Coord., 2013)

F : favorable, Di : Défavorable inadéquat, Dm : Défavorable mauvais, I : inconnu.



## 5.2.2 Évaluation des incidences du projet sur la ZSC

### 5.2.2.1 Évaluation des incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire

Le projet ne détruira pas d'habitats naturels situés hors de son emprise.

Les seuls impacts que pourraient éventuellement générer le projet à distance sont les suivants :

- Les émissions de bruit et de poussière auront un impact limité à quelques dizaines de mètres du projet et ne généreront pas d'impacts significatifs sur les sites Natura 2000 et les habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la création de ces sites (secteurs concernés par Natura 2000 par-delà la bande des dix mètres non exploitables et les merlons en périphérie du projet, alors que la carrière est en dent creuse dans le relief local).
- Éventuelle pollution des milieux aquatiques en aval. Tout au long du projet, les eaux pluviales sont toutes dirigées vers le point bas du carreau de la carrière situé à l'angle nord-ouest de cette dernière, sans aucun exutoire. Par ailleurs, des mesures de prévention des risques de pollutions sont prises (l'approvisionnement en carburant des engins est assuré au-dessus d'une aire étanche ; en cas de panne ou d'accident, en particulier en cas de fuite d'hydrocarbures, un programme d'urgence sera immédiatement appliqué pour récupérer et éviter toute pollution prolongée dans la nature : si une pollution des eaux du bassin d'orage est constatée (peu probable), un pompage de dépollution sera réalisé...). Ces mesures sont détaillées dans le chapitre 9.9 de l'étude d'impacts et permettent d'éviter les risques de pollution sur le milieu naturel.

**Le projet ne génère donc aucune incidence sur les habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu ».**

### 5.2.2.2 Évaluation des incidences du projet sur les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la création de ces ZSC

#### ➤ Incidences sur les plantes d'intérêt communautaire

- Espèces concernées

Ceci concerne trois plantes de milieux humides, palustres ou humides : l'Alisma à feuilles de Parnassie, le Flûteau nageant et l'Ache rampante.

- Analyse des incidences

Ces plantes ne trouvent aucun milieu favorable dans l'emprise du projet. Les bassins de collecte des eaux pluviales, trop pionniers, ne conviennent pas à ces espèces.

Tout comme le projet ne génèrera aucune atteinte directe ou indirecte significative aux habitats de la ZSC, il ne génèrera aucune atteinte directe



ou indirecte à la flore présente sur ces milieux et en particulier aux trois espèces d'intérêt communautaire qui y ont été repérées.

**Le projet ne génère aucune incidence sur ces espèces.**

➤ **Incidences sur les chauves-souris d'intérêt communautaire**

• Espèces concernées

Ceci concerne neuf espèces : La Barbastelle d'Europe, le Minioptère de Schreibers, quatre espèces de Murins (Murin de Bechstein, Murin à oreilles échancrées, Petit et Grand Murins), et trois espèces de Rhinolophes (Rhinolophe euryale, Petit et Grand Rhinolophes).

• Rappels concernant les gîtes d'hivernage de ces espèces

Toutes ces espèces sont strictement ou partiellement cavernicoles en hivernage (seul le Murin de Bechstein est ubiquiste concernant ses gîtes d'hivernage : gîte cavernicole, gîte en milieu bâti ou gîte arboricole, et certains spécimens isolés de Barbastelle hivernent en gîte arboricole, alors que l'espèce montre une préférence nette pour les gîtes cavernicoles en hiver).

• Rappels concernant les gîtes d'estivage de ces espèces

En estivage, ces espèces utilisent divers gîtes que l'on peut classer en trois grandes catégories : les gîtes en milieu bâti, les gîtes rupestres, et les gîtes arboricoles.

• Incidences sur les gîtes et les spécimens occupant ces gîtes

Gîtes en milieux bâtis :

Aucun bâtiment, grange, ruine ou préfabriqué, ou autre élément de bâti n'est présent sur le site.

Gîtes rupestres :

Les fronts issus de l'exploitation présentent un faciès lisse, avec peu de fissures en leur sein et sont situés au milieu d'une zone perturbée et dérangée chroniquement (tirs de mine, présence humaine, vibrations, lumière, etc). Les quelques forages issus de l'activité sont réalisés à la verticale et dévoilent des creux qui ne permettent pas aux espèces fissuricoles de s'abriter des intempéries.

Gîtes arboricoles :

Les boisements de l'emprise du projet présentent globalement peu de potentiel d'accueil pour ces espèces (faible présence d'arbres à cavités, à interstices ou à écorces décollées). Toutefois, la présence de quelques spécimens isolés (mâles de Murin à oreilles échancrées et de Grand



Murin, spécimens isolés de Barbastelle et Murin de Bechstein) ne peut être complètement écartée (parmi ces quatre espèces, les trois espèces de Murins ont été détectées en chasse ou en transit sur la zone d'étude). Toutefois, la perte de gîtes arboricoles potentiels pour ces espèces du fait du projet est négligeable en comparaison des vastes superficies d'habitats forestiers d'intérêt au moins équivalent dans l'Isle Crémieu et en particulier sur le vaste ensemble boisé sur le rebord occidental de l'Isle Crémieu et ses environs – de l'ordre de quelques dizaines des kilomètres carrés).

Le site du projet a donc un faible potentiel de gîtes pour des chiroptères.

- Incidences sur les autres habitats de vie de ces espèces (habitats de chasse ou de transit)

Les habitats aquatiques et humides peuvent constituer des habitats de chasse intéressants pour certaines chauves-souris. Il n'y a actuellement aucun habitat aquatique ou humide dans l'emprise du projet.

Les milieux ouverts du projet sont trop fractionnés pour abriter des cortèges faunistiques de vertébrés spécifiques à ces milieux. Il n'y a par ailleurs pas de larges chemins forestiers sur le site susceptibles d'abriter de longs linéaires de lisières. Les principales lisières de la zone d'étude sont situées en bordure extérieure de la demande (lisières non impactées par le projet), ou sur le pourtour de la carrière actuelle (ces dernières lisières subiront un simple recul du fait du projet).

Les boisements constituent également un habitat de chasse voire de transit de prédilection pour certaines espèces. Le projet détruira 3,5 ha de boisements et fourrés. Cette perte d'habitats de chasse et de transit sera toutefois négligeable en comparaison des vastes superficies d'habitats forestiers d'intérêt au moins équivalent dans l'Isle Crémieu et en particulier sur le vaste ensemble boisé sur le rebord occidental de l'Isle Crémieu et ses environs – de l'ordre de quelques dizaines des kilomètres carrés. Elle sera par ailleurs réduite par la mesure R2 (réduction de la perte de ressource alimentaire pour les chauves-souris forestières, du fait de la conservation de bois issus du défrichement dans les boisements en périphérie du projet et donc de la faune associée et des éventuelles proies) et compensée par la mesure C2 (gestion de 13,2 ha d'une vaste mosaïque de boisements thermophiles et de pelouses sèches ex-situ, sur les parcelles B258 nord et B259).

Enfin, les linéaires et surfaces boisées présents dans la bande des dix mètres non exploitables et au-delà des limites de la demande seront préservés et le projet ne supprime par conséquent aucun corridor forestier susceptible de servir d'axe de transit pour les chiroptères.

**Le projet ne génère aucune incidence notable sur les chauves-souris d'intérêt communautaire.**



➤ **Incidences sur le Lynx d'Europe**

• **Rappel concernant l'écologie du Lynx d'Europe**

En Europe, la présence de ce grand mammifère carnivore est liée à de vastes massifs forestiers riches en ongulés, lui permettant de se dissimuler et de se déplacer discrètement. Les territoires de vie de cette espèce avoisinent 200 km<sup>2</sup> pour une femme et 400 km<sup>2</sup> pour un mâle. Cette espèce n'a pas de gîte fixe.

La catégorie de population du Lynx d'Europe au sein de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu », d'après le FSD, est « rare ».

• **Analyse des incidences**

La carrière de Saint-Baudille-de-la-Tour se situe au sein d'un des plus vastes ensembles forestiers de l'Isle Crémieu : cet ensemble boisé couvre toute la bordure ouest de l'Isle Crémieu et de nombreux boisements en lien, se prolongeant vers le sud-est, vers l'intérieur de l'Isle Crémieu. Ce vaste ensemble boisé couvre plusieurs dizaines de km<sup>2</sup>. Il est susceptible de convenir au Lynx d'Europe.

Les bois et fourrés de la zone d'étude réunissent des conditions plutôt favorables à cette espèce (bois en lien avec un vaste massif forestier et dans un secteur plutôt peu fréquenté). Toutefois, ce site n'est pas optimal pour ce mammifère carnivore pour plusieurs raisons :

- bien qu'étant en lien avec un vaste massif forestier, le projet se situe aux marges de ce dernier, il s'agit d'un boisement « en impasse », non stratégique pour transiter vers d'autres secteurs boisés ;
- la partie des boisements situés à l'est de la RD 52A et en continuité des bois du projet ne représentent qu'une dizaine d'hectares. La RD 52A ne représente toutefois pas une coupure forte, s'agissant d'une route au trafic routier plutôt faible ;
- L'activité actuelle de la carrière limite le calme du secteur.

De rares incursions par le Lynx d'Europe dans ces boisements sont possibles, mais ce secteur contribue pour une part peu significative au territoire de vie de cette espèce. La perte du fait de la carrière de 3,5 ha de bois et fourrés, non stratégique pour transiter vers d'autres secteurs boisés, aura une incidence négligeable à l'échelle du territoire de vie cette espèce.

Cette perte négligeable d'habitat d'espèce sera compensée par la préservation et la gestion de 13,2 ha dominés par des boisements, sur les parcelles B258 nord et B259, bois de plus forte importance stratégique pour cette espèce, car situé sur le rebord occidental du plateau de Crémieu, en surplomb du débouché du Val d'Amby.

Par ailleurs, le Lynx est surtout actif au crépuscule et au lever du soleil, soit plutôt hors des périodes d'activité de la carrière. Enfin, il s'agit d'une espèce très farouche qui fuit l'activité humaine. Le risque de perturber cette espèce lors des travaux de défrichement est très improbable.

**Le projet ne génère aucune incidence significative sur ce mammifère carnivore.**



➤ **Incidences sur les autres mammifères, inféodés aux milieux aquatiques et alluviaux**

• Espèces concernées

Ceci concerne le Castor d'Europe et la Loutre d'Europe, deux mammifères inféodés aux milieux aquatiques (cours d'eau et vastes étangs) et alluviaux (notamment bois alluviaux à proximité des milieux aquatiques pré-cités). Le Castor d'Europe se nourrit essentiellement de jeunes saules, tandis que la Loutre d'Europe pêche des poissons.

Dans une communication personnelle de février 2021, l'association locale Nord Isère Lo Parvi signale que « la loutre a été observée dans l'Amby juste en aval de la carrière en 2020 ».

• Analyse des incidences

L'emprise du projet n'abrite aucun habitat favorable pour ces espèces. Elle est distante de quelques dizaines de mètres d'un étang, mais il ne s'agit pas d'un habitat terrestre en lien fonctionnel avec ce plan d'eau (cas des bois alluviaux par exemple), ni d'un habitat permettant le transit entre deux milieux aquatiques proches.

Ces mammifères ne sont pas susceptibles de fréquenter l'emprise du projet.

**Le projet ne génère aucune incidence sur ces mammifères inféodés aux milieux aquatiques et alluviaux.**

➤ **Incidences sur les poissons**

• Espèces concernées

Les quatre espèces concernées sont les suivantes : le Chabot commun, la Lamproie de Planer, la Loche d'étang et le Blageon.

• Analyse des incidences

L'emprise du projet n'abrite aucun habitat favorable pour ces espèces et elle est sans lien fonctionnel avec les cours d'eau et étangs poissonneux proches.

Le projet ne générera aucune pollution en aval.

**Le projet ne génère aucune incidence sur ces poissons.**



➤ **Incidences sur les amphibiens**

• Espèces concernées

Deux amphibiens sont mentionnés dans la ZSC : le Triton crêté et le Sonneur à ventre jaune.

• Analyse des incidences

Il n'y a actuellement aucune mare ou habitat aquatique permanent ou quasi-permanent susceptibles de convenir à ces espèces dans la zone d'étude.

**Le projet ne génèrera aucune incidence sur ces amphibiens qui ne trouvent pas d'habitats favorables au sein du site.**

➤ **Incidences sur la Cistude d'Europe**

La Cistude d'Europe est une tortue inféodée aux milieux aquatiques et à leurs berges dénudées.

C'est un animal très discret et craintif qui recherche des milieux où le dérangement par l'Homme est faible et dont la végétation en berge garantit une certaine sécurité face aux prédateurs terrestres.

La Cistude d'Europe ne trouve aucun habitat favorable dans l'emprise du projet. Par ailleurs, les étangs du Val d'Amby, en contexte forestier et peu riches en berges dénudées, paraissent peu favorables à cette espèce.

La Cistude est absente de l'emprise du projet et ne trouve pas d'étangs favorables dans l'environnement de ce dernier.

**Le projet ne génère aucune incidence sur la Cistude d'Europe.**

➤ **Incidences sur les Lépidoptères**

• Incidences sur la Laineuse du Prunellier

La Laineuse du Prunellier est un papillon dont la chenille se nourrit de feuilles de Prunelliers et d'Aubépine, plantes hôtes très communes dans les fourrés arbustifs. Cette espèce n'a pas été observée sur la zone du projet malgré la présence de nombreux pieds de Prunelliers et d'Aubépines dans la zone d'étude (les stations de forte abondance de ces arbustes sont toutefois la pâture embroussaillée au nord du projet et en dehors de ce dernier, et la bordure est de la demande, en grande partie en évitement du projet, car dans la bande des dix mètres non exploitables).

Cette espèce semble absente de la zone d'étude et le projet ne génèrera a priori pas d'incidence notable sur cet Hétérocère.



- **Incidences sur le Damier de la Succise**

L'ensemble des données bibliographiques utilisées pour rédiger les deux premiers points concernant cette espèce sont tirées de Bensettiti, F. & Gaudillat, V. 2004. *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales*. La Documentation française. 353 pp.

- Caractérisation des sous-espèces concernées

« Dans l'état actuel [des connaissances], la majorité des spécialistes français sont d'accord pour scinder le complexe [*Euphydryas*] *aurinia* en cinq sous-espèces. Leur biologie est très différente et les conséquences en [matière] de gestion conservatoire varient fortement selon la sous-espèce ciblée » (BENSETTITI F. & GAUDILLAT V., 2004) :

- « [*Euphydryas*] *aurinia aurinia* est la sous-espèce la plus représentée en Europe ». « La sous-espèce nominale *E. aurinia aurinia* est liée à des milieux humides. Un écotype de milieux plus xériques *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* a été distingué par MAZEL (1982) ».
- « *E. aurinia pyrenes-debilis* est une sous-espèce endémique de l'est des Pyrénées ».
- « *E. aurinia debilis* est une sous-espèce des Alpes orientales et centrales. Dans les Hautes-Alpes, au sud du col du Lautaret, il existe une forme assez différente *frigescens*, dont l'origine reste à déterminer ».
- « *E. aurinia beckeri* est une sous-espèce présente dans la péninsule Ibérique. Elle est en limite d'aire en France où on ne la rencontre que dans le département des Pyrénées-Orientales »
- « *E. aurinia provincialis* se rencontre en Yougoslavie, en Italie et dans le sud-est de la France. Dans le sud du Massif central, on rencontre la forme *salvayrei* qui paraît issue d'un croisement entre *E. aurinia provincialis* et *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* (écotype xérique d'*E. a. aurinia*) »

La sous-espèce *Euphydryas aurinia aurinia* est donc l'unique sous-espèce présente dans l'Isle Crémieu.

- Écologie et plantes hôtes des sous-espèces susceptibles d'être présentes

« La plante hôte [des chenilles d'*E. aurinia aurinia*] est la Succise des prés (*Succisa pratensis*) ».

« Les plantes hôtes [des chenilles d'*E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*] sont la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) et la Knautie des champs (*Knautia arvensis*) ».

« L'écotype *E. aurinia aurinia* se rencontre dans des biotopes humides où se développe la plante hôte. Les milieux sont divers : prairies humides, tourbières. [...] Un effectif important de Succise semble être un élément important pour l'établissement d'une colonie ».

« L'écotype *E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia* fréquente les pelouses calcicoles sèches, les prés maigres ».

○ Analyse des incidences

L'emprise du projet n'abrite aucun milieu humide ni aucun pied de Succise des prés susceptibles de convenir à la forme liée aux biotopes humides.

La Knautie des champs et la Scabieuse colombarie, plantes hôtes favorables aux chenilles d'*E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*, n'ont pas été notées dans la zone d'étude. Toutefois leur présence au sein des pelouses sèches du site est possible, mais en nombre très limité.

4 200 m<sup>2</sup> de pelouses sèches, biotopes favorables aux chenilles d'*E. aurinia aurinia* forme *xeraurinia*, seront impactés par le projet.

Étant donné la faible abondance de plantes hôtes potentielles dans le site, le risque que le projet porte atteinte à des milieux réellement utilisés pour la reproduction de cette espèce est négligeable. Par ailleurs, quand bien même le projet impacterait un petit spot de reproduction de ce papillon, l'impact sur les métapopulations d'*E. aurinia aurinia* présentes dans l'ensemble de l'Isle Crémieu serait tout à fait négligeable.

**Le projet ne génère aucune incidence significative sur le Damier de la Succise.**

• Incidences sur l'Écaille chinée

L'Écaille chinée est une espèce ubiquiste fréquentant une large gamme de milieux. Sa présence reste possible sur le site. Néanmoins le groupe d'experts de la convention de Berne considère que seule la sous-espèce *Euplagia quadripunctaria rhodonensis* (endémique de l'île de Rhodes) est menacée en Europe. Si le projet impactait des spécimens de cette espèce, cela ne générerait aucune incidence négative notable sur l'état de conservation des populations locales de cette espèce commune et non menacée.

**Le projet ne génère aucune incidence significative sur l'état de conservation des populations locales d'Écaille chinée.**



- **Incidences sur les autres Lépidoptères, tous strictement inféodés à des milieux humides**

- Espèces concernées

Trois espèces de Lépidoptères de milieux humides sont concernées : le Cuivré des marais, l'Azuré des paluds et l'Azuré de la Sanguisorbe.

- Analyse des incidences

Ces trois espèces sont inféodées à des milieux ouverts humides : prairies humides, marais ou tourbières. L'emprise du projet n'abrite aucun milieu favorable à ces espèces. Par ailleurs, la majeure partie des milieux humides du Val d'Amby à proximité immédiate du projet, sont trop fermés pour convenir à ces espèces.

**Le projet ne génère aucune incidence sur ces Lépidoptères de milieux humides.**

**Le projet ne génère aucune incidence significative sur les Lépidoptères de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu »**

➤ **Incidences sur les Odonates**

- Espèces concernées

Deux odonates sont concernés : l'Agrion de Mercure et la Leucorrhine à gros thorax.

L'Agrion de Mercure est lié à des sources, ruisseaux et fossés non pollués à débit assez constant, et bordés d'une dense végétation d'hélophytes.

La Leucorrhine à gros thorax vit dans les plans d'eau douce souvent mésotrophes, où la végétation est souvent abondante : lacs en forêt, bas marais, bras morts des rivières, canaux peu fréquentés ou à l'abandon.

- Analyse des incidences

Les milieux favorables à ces odonates sont absents de l'emprise du projet. Il reste toutefois possible qu'un spécimen de ces odonates (notamment la Leucorrhine à gros thorax pour laquelle l'étang immédiatement à l'ouest est plutôt favorable) divague occasionnellement sur le site, mais les milieux de l'emprise du projet sont sans intérêt fonctionnel pour ces espèces et les modifications de l'occupation du sol sur le site seront sans conséquence vis-à-vis de ces espèces.

**Le projet ne générera aucune incidence sur ces odonates.**

➤ **Incidences sur les Coléoptères**

• Espèces concernées

Deux coléoptères saproxylophages sont concernés : le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant.

• Analyse des incidences

Le Lucane cerf-volant a été repéré au sud du périmètre de la demande et il est reproducteur probable dans les boisements de la zone d'étude.

Le Grand Capricorne n'a pas été contacté dans la zone d'étude. C'est une « espèce xylophage dont la larve consomme le bois vivant des chênes, généralement sénescents [...] au niveau du tronc et des grosses branches » (Source : [inpn.mnhn.fr](http://inpn.mnhn.fr), consulté le 08/01/2021). Les boisements de l'emprise du projet présentent globalement peu de potentiel d'accueil pour cette espèce (arbres globalement de faibles diamètres et non sénescents), toutefois la présence de l'espèce ne peut être complètement exclue.

La destruction dans l'emprise du projet de moins de 2,6 ha de boisements potentiellement utilisés par ces espèces sera négligeable au regard du vaste massif boisé d'un seul tenant dans lequel s'inscrit le projet (quelques dizaines de km<sup>2</sup>).

La mesure de réduction R2 prévoit de conserver un important volume de bois mort issu du défrichement, dont des souches, dans les boisements évités en périphérie du projet. Les mesures compensatoires prévoient notamment la gestion conservatoire d'un secteur principalement boisé sur les parcelles B 258 nord et B259, à environ trois kilomètres du projet et en surplomb du Val d'Amby (ce secteur majoritairement boisé s'intègre au même vaste ensemble forestier que les boisements impactés par le projet), avec réalisation d'un plan de gestion de l'ensemble du secteur engagé et la mise en sénescence privilégiées dans les boisements (mesure C2). Cette mesure permettra d'offrir des habitats de substitution adaptés et favorables à proximité du projet. Après mise en œuvre des mesures ERC, les impacts relictuels du projet sur ces coléoptères xylophages seront négligeables.

**Le projet ne générera pas d'incidences significatives sur ces coléoptères xylophages.**

➤ **Incidences sur l'Écrevisse à pattes blanches**

L'Écrevisse à pattes blanches est liée à des cours d'eau de bonne qualité et bien oxygénés.

Cette espèce n'est pas présente dans l'emprise du projet.

Aucun habitat de l'Écrevisse à pattes blanches n'est signalé par le DOCOB dans l'environnement du projet, en particulier dans le Val d'Amby.

**Le projet ne générera aucune incidence sur cette Écrevisse.**



➤ **Incidences sur les Escargots du genre *Vertigo***

• Espèces concernées

Deux escargots sont concernés : le *Vertigo* étroit et le *Vertigo* de Des Moulins.

Le *Vertigo* étroit est inféodé aux prairies humides et marais ainsi qu'aux pavements calcaires de ruisseaux.

Le *Vertigo* de Des Moulins affectionne les zones humides calcaires de plaine et notamment les marais tourbeux basiques très humides. On peut le trouver sur des berges ou dans les ripisylves, cariçaies et dans les roselières à petits et à grands hélrophytes.

• Analyse des incidences

Les habitats très humides de prédilection de ces deux espèces sont absents de la zone du projet.

**Le projet ne générera aucune incidence sur ces Escargots.**

**Avant mise en œuvre des mesures ERC, le projet risque de générer une perte d'habitats de vie, voire d'habitats de reproduction pour certaines espèces forestières (qui disposent toutefois de plusieurs dizaines de km<sup>2</sup> de boisements d'intérêt équivalent dans l'environnement du projet et en continuité des boisements du projet) et donc de générer des incidences (jugées toutefois faibles à négligeables) sur ces espèces : Lynx boréal, au plus neuf espèces de chiroptères, et deux espèces de coléoptères xylophages.**

**Le projet prévoit la mise en œuvre de différentes mesures ERC vis-à-vis des milieux naturels dont les deux suivantes réduisant et compensant notamment les incidences du projet sur ces douze espèces d'intérêt communautaire :**

- **Mesure de réduction R2 : « Conservation de bois issus du défrichement » ;**
- **Mesure de compensation C2 : « Gestion d'une vaste mosaïque de boisements thermophiles et de pelouses sèches ex-situ ».**

**Ces mesures sont détaillées dans le dossier de dérogation espèces protégées concernant ce projet (NATURE Consultants, janvier 2021).**

**Après mise en œuvre de ces mesures ERC, le projet ne génère aucune incidence relictuelle significative sur les espèces, habitats et habitats d'espèces ayant justifié la création de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu ».**

**Après mise en œuvre des mesures ERC, le projet n'aura aucune incidence significative sur ce site Natura 2000.**

### 5.3 INCIDENCES SUR LES AUTRES SITES NATURA 2000

La ZSC la plus proche du projet après celle de l'Isle Crémieu est à environ 8,4 km du projet, c'est la ZSC FR8201653 « Basse vallée de l'Ain, confluence Ain-Rhône ». La ZPS la plus proche, quant à elle, est la ZPS FR8212011 « Steppes de la Valbonne » située à environ 12 km du site.

Le projet ne génère aucun impact notable sur les milieux situés hors de son emprise, et à plus forte raison sur des milieux distants de plusieurs kilomètres.

Par ailleurs, l'emprise du projet est.

Seules des espèces à très vastes territoires de vie telles que des rapaces pourraient éventuellement survoler la zone d'étude, au même titre que les milieux analogues dans l'environnement du projet. L'emprise du projet est toutefois sans attractivité particulière pour ces espèces de passage gîtant ou nichant à plusieurs kilomètres. Tout changement localisé de l'occupation du sol sur quelques hectares sera sans aucune incidence à l'échelle des vastes territoires de vie prospectés par ces espèces. Le projet n'est pas susceptible de générer des incidences notables sur ces espèces.

**Le projet ne génèrera aucune incidence notable sur ces sites Natura 2000 éloignés.**





## 6 – Conclusions



Le seul site Natura 2000 à proximité de la zone du projet jouxte et encercle la majeure partie de ce dernier : il s'agit de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu ».

Bon nombre d'espèces de cette ZSC, notamment des espèces aquatiques, amphibiens ou de milieux humides, ne trouvent aucun habitat favorable dans l'emprise du projet.

En revanche, des espèces forestières trouvent dans l'emprise du projet quelques habitats d'intérêt pour chasser ou transiter, voire d'éventuelles gîtes bien que les capacités d'accueil de ce secteur boisé soient plutôt faibles pour ces dernières espèces. Ces espèces sont les suivantes : Lynx boréal, au plus neuf espèces de chiroptères, et deux espèces de coléoptères xylophages.

Le projet prévoit la mise en œuvre de différentes mesures ERC vis-à-vis des milieux naturels dont les deux suivantes réduisant et compensant notamment les incidences du projet sur ces douze espèces d'intérêt communautaire :

- Mesure de réduction R2 : « Conservation de bois issus du défrichement » ;
- Mesure de compensation C2 : « Gestion d'une vaste mosaïque de boisements thermophiles et de pelouses sèches ex-situ ».

Ces mesures sont détaillées dans le dossier de dérogation espèces protégées concernant ce projet (NATURE Consultants, janvier 2021).

**Après mise en œuvre de ces mesures ERC, le projet ne génère aucune incidence relictuelle significative sur l'état de conservation des espèces, habitats et habitats d'espèces ayant justifié la création de la ZSC FR8201727 « L'Isle Crémieu » ou la création de sites Natura 2000 plus éloignés.**



# Annexes







# ANNEXES

- ☞ Annexe 1 : FSD de la ZSC FR8201727  
« L'Isle Crémieu »



**Annexe 1 – FSD de la ZSC FR8201727  
« L'Isle Crémieu »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR8201727 - L'Isle Crémieu

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">14</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">15</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR8201727	1.3 Appellation du site L'Isle Crémieu
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 22/05/2014	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/05/2001





(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 20/11/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029826974>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 5,3617°

**Latitude** : 45,7734°

### 2.2 Superficie totale

13632 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
38	Isère	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
38010	ANNOISIN-CHATELANS
38014	ARANDON
38026	BALME-LES-GROTTE (LA)
38054	BOUVESSE-QUIRIEU
38055	BRANGUES
38083	CHARETTE
38135	COURTENAY
38138	CREMIEU
38139	CREYS-MEPIEU
38146	DIZIMIEU
38176	FRONTONAS
38190	HIERES-SUR-AMBY
38210	LEYRIEU
38247	MONTALIEU-VERCIEU



38260	MORAS
38261	MORESTEL
38282	OPTEVOZ
38294	PANOSSAS
38295	PARMILIEU
38297	PASSINS
38320	PORCIEU-AMBLAGNIEU
38348	RUY
38365	SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR
38374	SAINT-CHEF
38392	SAINT-HILAIRE-DE-BRENS
38451	SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS
38455	SAINT-SAVIN
38465	SAINT-VICTOR-DE-MORESTEL
38467	SALAGNON
38488	SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU
38494	SOLEYMIEU
38515	TREPT
38532	VENERIEU
38535	VERNAS
38539	VERTRIEU
38542	VEYSSILIEU
38554	VILLEMOIRIEU

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">2330</a> <i>Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à Corynephorus et Agrostis</i>		8,5 (0,06 %)		G	A	B	C	C
<a href="#">3110</a> <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		119 (0,87 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">3130</a> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletalia uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		55,6 (0,41 %)		M	A	C	C	C
<a href="#">3140</a> <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		142 (1,04 %)		M	B	C	C	C
<a href="#">3150</a> <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		115 (0,84 %)		M	B	C	B	B
<a href="#">3240</a> <i>Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos</i>		0,1 (0 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">4030</a> <i>Landes sèches européennes</i>		0,2 (0 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">5110</a> <i>Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		0,03 (0 %)		G	C	C	B	C
<a href="#">5130</a> <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		2,3 (0,02 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6110</a> <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	10,3 (0,08 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6120</a> <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	12,4 (0,09 %)		G	C	B	C	C
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>	X	990 (7,26 %)		M	A	C	B	B
<a href="#">6210</a>		190		G	A	C	B	B





Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) (* sites d'orchidées remarquables)		(1,39 %)						
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		24,1 (0,18 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaïres et des étages montagnard à alpin</i>		32,3 (0,24 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		130 (0,95 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">7140</a> <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		0 (0 %)		M	C	C	C	C
<a href="#">7210</a> <i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	X	130 (0,95 %)		M	A	C	B	B
<a href="#">7220</a> <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	0,2 (0 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">7230</a> <i>Tourbières basses alcalines</i>		118 (0,87 %)		M	A	C	C	C
<a href="#">8130</a> <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		3,1 (0,02 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">8210</a> <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		3,5 (0,03 %)		G	A	C	C	B
<a href="#">8230</a> <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		5,4 (0,04 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">8240</a> <i>Pavements calcaires</i>	X	0 (0 %)		P	B	C	C	C
<a href="#">8310</a> <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)	53	G	A	C	B	B
<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	195 (1,43 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">91F0</a> <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</i>		67,5 (0,49 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">9110</a> <i>Hêtraies du Luzulo-Fagetum</i>		38,1 (0,28 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">9150</a> <i>Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion</i>		105 (0,77 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">9160</a>		354		G	A	C	B	B



Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du <i>Carpinus betuli</i>		(2,6 %)							
9180	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	X	358 (2,63 %)		G	B	C	B	B
9190	Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>		2,1 (0,02 %)		G	A	C	C	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative » ; D = « Présence non significative ».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Moyenne / réduite ».
- **Evaluation globale** : A = « Excellente » ; B = « Bonne » ; C = « Significative ».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1014	<a href="#">Vertigo angustior</a>	p	0	2	localities	P	P	B	C	A	C
I	1016	<a href="#">Vertigo moulinsiana</a>	p	6	7	localities	P	P	B	C	A	C
I	1042	<a href="#">Leucorrhinia pectoralis</a>	p	4	5	localities	V	M	B	C	A	C
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p	20	30	localities	P	G	C	B	C	A
I	1060	<a href="#">Lycaena dispar</a>	p	20	28	localities	P	M	C	B	B	B
I	1065	<a href="#">Euphydryas aurinia</a>	p	5	8	localities	P	P	C	B	A	C
I	1074	<a href="#">Eriogaster catax</a>	p	0	300	localities	P	G	B	A	C	B
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p	200	400	i	P	G	C	A	C	A
I	1088	<a href="#">Cerambyx cerdo</a>	p	0	3	i	P	DD	C	C	B	C
I	1092	<a href="#">Austropotamobius pallipes</a>	p	0	4	localities	R	G	C	C	A	C
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p	0	1	localities	P	G	C	C	C	C
F	1145	<a href="#">Misgurnus fossilis</a>	p	0	1	localities	P	DD	C	C	B	C



F	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p	1	3	localities	P	G	C	C	B	C
A	1166	<a href="#">Triturus cristatus</a>	p	10	19	localities	P	G	C	B	C	C
A	1193	<a href="#">Bombina variegata</a>	p	0	7	localities	P	DD	C	B	C	C
R	1220	<a href="#">Emys orbicularis</a>	p	2000	5000	i	P	G	B	B	B	B
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	p	0	4	colonies	P	M	C	C	C	C
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p	1	1	colonies	P	M	C	C	C	C
M	1305	<a href="#">Rhinolophus euryale</a>	p	1	1	localities	R	DD	D			
M	1307	<a href="#">Myotis blythii</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1308	<a href="#">Barbastella barbastellus</a>	p	0	3	colonies	P	G	C	C	C	C
M	1310	<a href="#">Miniopterus schreibersii</a>	c	100	400	i	P	G	C	C	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p	1	2	colonies	P	M	C	C	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	p			i	P	P	C	C	C	C
M	1337	<a href="#">Castor fiber</a>	p			i	P	G	C	A	C	A
M	1355	<a href="#">Lutra lutra</a>	p			i	V	DD	C	C	A	C
M	1361	<a href="#">Lynx lynx</a>	p			males	R	P	C	C	C	C
P	1614	<a href="#">Helosciadium repens</a>	p	1	1	localities	V	G	B	C	A	C
P	1832	<a href="#">Caldesia parnassifolia</a>	p	1	1	localities	V	G	A	C	A	C
F	6147	<a href="#">Telestes souffia</a>	p			i	P	M	C	C	B	C
I	6177	<a href="#">Phengaris teleius</a>	p	0	20	localities	R	G	B	C	A	C
I	6179	<a href="#">Phengaris nausithous</a>	p	0	15	localities	V	G	B	C	A	C
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	DD	C	A	C	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).





- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		<a href="#">Triturus alpestris</a>			i	P							X
A		<a href="#">Alytes obstetricans</a>				P	X					X	
A		<a href="#">Pelodytes punctatus</a>			i	P			X			X	
A		<a href="#">Bufo calamita</a>			i	P	X		X			X	
A		<a href="#">Hyla arborea</a>			i	P	X		X			X	
A		<a href="#">Rana dalmatina</a>				P	X					X	
I		<a href="#">Lopinga achine</a>			i	P	X		X			X	
I		<a href="#">Maculinea alcon</a>			i	P			X				
I		<a href="#">Maculinea arion</a>			i	P	X		X				
I		<a href="#">Proserpinus proserpina</a>				P	X						
I		<a href="#">Leucorrhinia caudalis</a>			i	P	X		X			X	
I		<a href="#">Leucorrhinia albifrons</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>			i	P			X			X	
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>			i	P			X			X	



M		<a href="#">Myotis nattereri</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis daubentoni</a>			i	P						X
M		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Nyctalus noctula</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Pipistrellus nathusii</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Pipistrellus kuhli</a>			i	P						X
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Plecotus austriacus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Tadarida teniotis</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Felis sylvestris</a>			i	P						X
M		<a href="#">Muscardinus avellanarius</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis alcaethoe</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis brandtii</a>				V	X				X	
M		<a href="#">Hypsugo savii savii</a>				P						X
P		<a href="#">Lindernia palustris</a>				P			X		X	
R		<a href="#">Podarcis muralis</a>				P	X				X	
R		<a href="#">Coluber viridiflavus</a>			i	P	X					X
R		<a href="#">Coronella austriaca</a>			i	P	X		X		X	
R		<a href="#">Elaphe longissima</a>			i	P	X					X
R		<a href="#">Natrix natrix</a>				P					X	
R		<a href="#">Zamenis longissimus</a>				P					X	

• **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Unité** : i = individus , p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m<sup>2</sup> , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune , R = espèce rare , V = espèce très rare , P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	14 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	25 %
N12 : Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	3 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N15 : Autres terres arables	3 %
N16 : Forêts caducifoliées	31 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	4 %

### Autres caractéristiques du site

Ce site que l'on appelle la petite île Crémieu ou Isle Crémieu est situé dans la partie Nord du triangle formé par le plateau de Crémieu en Isère. On y trouve successivement d'épaisses couches calcaires formant les belles falaises du nord-ouest, une alternance sur le plateau de strates marneuses et calcaires jurassiques. La région a été fortement affectée par les glaciations qui y ont laissé des traces très nettes : nombreux dépôts morainiques, tourbières d'origine glaciaire. Entre le 16ème et le 18ème siècles, les moines ont créé de nombreux étangs sur les petits cours d'eau.

Vulnérabilité : Grande vulnérabilité due à différents facteurs :

- déprise agricole pour les pelouses sèches
- fragmentation des habitats et populations par les infrastructures linéaires
- étalement urbain.

### 4.2 Qualité et importance

Le site de l'Isle Crémieu est un site d'une très grande richesse écologique. Il compte au moins 33 habitats d'intérêt communautaire, dont 8 prioritaires, et 34 espèces de l'annexe II de la directive Habitats, dont 13 espèces d'invertébrés et 12 espèces de mammifères.

Ce réseau de petits plans d'eau et de zones humides associées héberge la population de tortue Cistude la plus importante de la région Rhône-Alpes. La Cistude d'Europe (1220), bien qu'encore très présente en Europe, est l'espèce de reptiles qui a le plus régressé ces dernières années, notamment en Europe centrale, mais également en France. Les populations de Cistude présentes sur l'Isle Crémieu sont les plus importantes de toute la région Rhône-Alpes. Avec les populations de Camargue, ce sont les deux principaux noyaux du quart sud-est de la France.

L'Isle Crémieu constitue un bastion encore préservé pour le Triton crêté (1166), espèce qui a beaucoup régressé partout en Isère comme en France.

En ce qui concerne les chiroptères, ce n'est pas tant l'importance des colonies (le nombre d'individus est en général assez faible) que la grande variété en terme d'espèces qui fait l'intérêt de ce site : 25 espèces de chauves-souris ont été observées sur l'Isle Crémieu, dont 9 d'intérêt communautaire.

L'Isle Crémieu compte deux des rares colonies de reproduction connues en Isère de Vespertilion (ou Murin) à oreilles échancrées (1321). Elles sont généralement en bâtiment, ce qui leur confère une grande fragilité.





Le Grand Murin (1324) est connu en reproduction sur un site en cavité, mais est par ailleurs régulièrement observés en hivernage dans des cavités de l'Isle Crémieu.  
 Les populations en région Rhône-Alpes du Petit Murin (1307) sont fragiles et localisées principalement en Ardèche, Drôme, Savoie et Isère (dont l'Isle Crémieu).  
 En Isère, la Barbastelle (1308) a été notée dans le Vercors, la Chartreuse et l'Isle Crémieu. Trois colonies de reproduction sont connues à ce jour dans le site, mais les prospections sont à poursuivre.  
 En Rhône-Alpes, les dernières populations de Rhinolophe euryale (1305) qui persistent sont très réduites et se limitent à quelques secteurs dans seulement trois départements, dont l'Isère (et notamment l'Isle Crémieu).

Les données de Loutre d'Europe (1355) restent rares, avec des individus probablement erratiques d'origine inconnue à ce jour. Il est à signaler par ailleurs que la population issue du massif central progresse fortement en Isère rhodanienne et pourrait atteindre le site rapidement.

Les milieux aquatiques les mieux préservés abritent la Lamproie de Planer (1096), le Chabot (1163), la Loche d'étang (1145) et le Blageon (1131), poissons indicateurs d'une bonne qualité des eaux, ainsi que l'Ecrevisse à pieds blancs.

La variété des milieux forestiers, la présence de vieux arbres malgré un traitement souvent en taillis permettent d'héberger une importante population de Lucane cerf-volant (1083) et de manière anecdotique le Grand Capricorne (1088).

La France constitue l'extrême limite ouest de l'aire de répartition de la Leucorrhine à gros thorax (1042). Cette libellule eurosibérienne (Europe moyenne et septentrionale) est présente seulement dans une vingtaine de départements français, dont l'Isère, et notamment l'Isle Crémieu (une seule station connue). Il est à noter la découverte de la Leucorrhine à front blanc sur un étang du site en 2013.

Le cortège de prairies présente tous les gradients des plus humides au plus secs, abritant un cortège très riche de papillons : Azuré des paluds (1061), Azuré de la Sanguisorbe (1059), Cuivré des marais (1060), Damier de la Succise (1065), Laineuse du Prunellier (1074) ou Ecaïlle chinée (1078\*).

L'Isle Crémieu présente un cortège floristique très riche.  
 Ce site compte une station d'Ache rampante (1614) sur les deux connues en région Rhône-Alpes de cette plante rarissime.

On y trouve également l'une des rares stations de Caldésie à feuilles de Parnassie (1832) de la région Rhône-Alpes. La plaine du Forez (Loire) et l'Isle Crémieu (Isère) sont en effet les deux seules stations connues à ce jour en Rhône-Alpes de cette plante d'intérêt communautaire et sont les seules stations françaises situées en zone biogéographique continentale. Les populations de cette plante peuvent être très variables selon les années. Les seules observations récentes de Caldésie sur l'Isle Crémieu concernent la commune de Ruy-Montceau (environ 2000 pieds en 2001).

En raison de l'inclinaison générale vers le sud-est, assurant un ensoleillement important, de nombreuses prairies et pelouses sèches fauchées ou pâturées recèlent d'abondantes stations d'orchidées remarquables.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
H	E01	Zones urbanisées, habitations		I
H	J02.01	Comblement et assèchement		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
H	J02.07	Captage des eaux souterraines		I
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I



M	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		O
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	E01.01	Urbanisation continue		O
M	F01	Aquaculture (eau douce et marine)		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I

Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
M	A05.01	Elevage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Propriété d'une association, groupement ou société	%
Domaine communal	%
Domaine départemental	%

#### 4.5 Documentation

- AVENIR (Conservatoire des espaces naturels de l'Isère) - 2007 - Document d'objectifs pour le site « Etangs, coteaux secs et grottes de l'île Crémieu » # Site Natura 2000 FR8201727 - Tome A # Juin 2007 - 121 pages (3 MO).
- AVENIR (Conservatoire des espaces naturels de l'Isère) - 2007 - Document d'objectifs pour le site « Etangs, coteaux secs et grottes de l'île Crémieu » # Site Natura 2000 FR8201727 - Tome B : Atlas cartographique # Juin 2007 - 41 pages (65 MO)
- CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) - 2002 - Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes - Le Bièvre, hors série n°2, 134 p.
- CORA (Groupe Chiroptères Rhône-Alpes) - Novembre 2005 - Inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les Chiroptères en région Rhône-Alpes, 42 p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 6 : Espèces végétales - La Documentation française - Mars 2002, 271 p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000 - Tome 7 : Espèces animales - La Documentation française - Avril 2004, 353 p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000 : habitats forestiers (tome 1), humides (tome 3), agropastoraux (tome 4), rocheux (tome 5).
- Etude écologique des affluents du Haut-Rhône en Isle Crémieu : Etat des lieux et description du patrimoine, Synthèse et préconisation de gestion # Lo Parvi, 2008.
- Etude écologique des affluents du Catelan : Etat des lieux et description du patrimoine, Synthèse et préconisation de gestion # Lo Parvi, en cours.
- Plan de sauvegarde de la Cistude d'Europe (Emys orbicularis) dans le département de l'Isère # Lo Parvi / Nature et Vie Sociale, 1996-1999.
- Inventaire des pelouses et landes sèches de l'île Crémieu # Avenir.



- Plan d'actions pour les étangs, lacs et autres plans d'eau de l'Isle Crémieu : Phase 1 # inventaire, atlas communal, propositions d'actions # Lo Parvi, 2002.
- Inventaire des Tourbières de Rhône Alpes # CREN, 2001.
- Inventaire naturaliste des mares en Isle Crémieu - Lo Parvi, 2000.
- Inventaire des prairies permanentes de l'Isle Crémieu # Lo Parvi, 2008.
- Plan de conservation de la rainette arboricole en l'Isle Crémieu : Etude de la connectivité du paysage # Lo Parvi, 2002.
- Inventaire des grottes de l'Isle Crémieu (Isère) # Philippe Drouin, 1996.
- Cours d'eau à Ecrevisse à pieds blancs # Lo Parvi / Fédération de pêche de l'Isère, 2011.
- Ecologie de la Cistude d'Europe (Emys orbicularis) : Aspects spatiaux et démographiques, application à la conservation # Antoine Cadi, 2003.
- Inventaire forestier sur le site Natura 2000 de l'Isle Crémieu # Lo Parvi / Data naturalia, 2011.
- Plan de gestion de la réserve naturelle régionale des étangs de Mèpieu # Lo Parvi, 2012.
- Habitats et comportements de ponte et d'hivernation chez la Cistude d'Europe (Emys orbicularis) en Isère # Stéphanie Thienpont, 2005.
- Projet d'autoroute A48 : Etude des incidences du projet sur le site Natura 2000 FR8201727 des « Etangs, coteaux secs et grottes de l'Isle Crémieu » - CETE / OGE, 2008.
- Inventaire des pelouses sableuses de l'Isle Crémieu # Lo Parvi, 2006.
- Gestion, préservation et valorisation des milieux naturels remarquables : Phase 1, étude diagnostic des pelouses sableuse # Lo Parvi, 2011.
- Notices de gestion des pelouses sableuses de la CCIC et de la CCPC # Lo Parvi, 2011.
- Projet de réseau écologique départemental de l'Isère : Rapport final, présentation des cartes de synthèse et du réseau général # Econat-concept, 2001.

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
13	Terrain acquis par un département	0 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	0,13 %
32	Site classé selon la loi de 1930	0 %
36	Réserve naturelle nationale	0,34 %
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	1 %
93	Réserve naturelle régionale	1 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
31	MAISON FORTE DE MONTPLAISANT	*	0%
31	CENTRE ANCIEN DE CRÉMIEU	*	0%
32	GROTTE DE LA BALME	+	0%
36	Haut Rhône français	*	0%



38	Marais de Charamel	*	1%
93	Étangs de Mépieu	*	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

### 5.3 Désignation du site

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Communauté de communes de l'Isle Crémieu

Adresse : 1, Parc d'activités de Buisson Rond 38460 Villemoirieu

Courriel : natura2000@cc-isle-cremieu.fr

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : Document d'objectif du site FR8201727  
Lien :  
[http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD\\_REFDOC\\_0523724/2007-document-d-objectifs-natura-2000-l-isle-cremieu-fr8201727](http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRAURA/doc/IFD/IFD_REFDOC_0523724/2007-document-d-objectifs-natura-2000-l-isle-cremieu-fr8201727)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Le document d'objectifs du site de l'Isle Crémieu a été validé le 6 décembre 2007. Il concernait un site d'une superficie de moins de 6000 hectares. Ce site a été étendu et couvre désormais plus de 13 600 ha. Aussi, le document d'objectifs devra être actualisé pour tenir compte de cette importante extension du site, pour mettre en place les contrats et la charte et pour réviser les objectifs, actions et mesures mis en œuvre depuis 2007.

OBJECTIFS et PRINCIPES de GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

Les objectifs et principes de gestion du site étendu seront définis avec les acteurs locaux dans le cadre de l'actualisation du document d'objectifs de ce site.

Différentes priorités peuvent être évoquées :



- La préservation des zones humides remarquables
- L'agri-environnement avec l'engagement de nombreux agriculteurs dans la démarche pour les zones humides, pelouses sèches et prairies de fauche
- L'accompagnement du schéma de cohérence territoriale, la maîtrise de l'urbanisation
- L'accompagnement des porteurs de projets et gestionnaires du territoire afin de minimiser leur impact sur les enjeux du site (carrières, réseaux, voiries, forêts  
)
- La création et la mise en place de la charte et des contrats Natura 2000 à destination des autres acteurs.